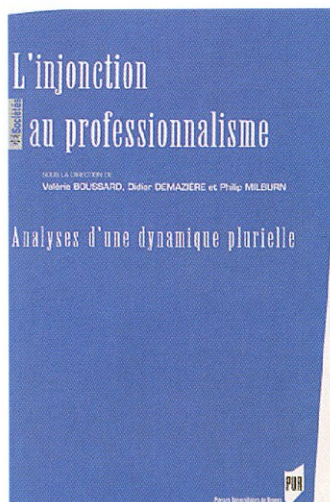


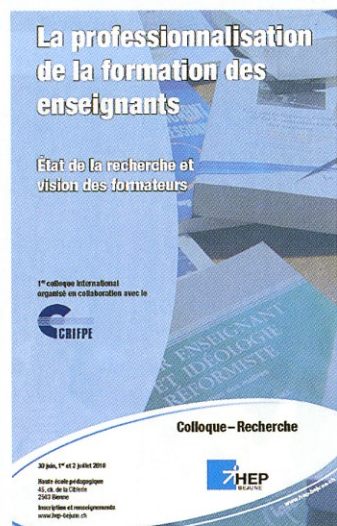
Professionnalisme et autonomie



Philip Milburn est sociologue et parle d'injonctions au professionnalisme. « Cette formule exprime un paradoxe. On observe (...) une demande d'un plus grand professionnalisme qu'on peut traduire par un surcroît de compétences, d'expertise, de qualité dans le travail, de productivité... Or dans le même temps, les modes de contrôles du travail se développent et ôtent aux professionnels une part de leur autonomie dans leurs activités. (...) Les restructurations qui ont cours dans le privé, dans un objectif de performance, atteignent aujourd'hui les services publics. (...) Dans les nouveaux cadres imposés, les professionnels ne fixent pas la nature de leur travail, ils ne font plus le choix des choses à faire. Ils

deviennent les exécutants d'une machine sur laquelle ils n'ont plus de prise et perdent le sens de ce qu'ils font. Or, ceci est contraire au sens de l'histoire. Nous sommes dans une ère de créativité. Ces nouvelles modalités à l'œuvre apparaissent comme une aliénation de la liberté professionnelle et cela peut se traduire par de la souffrance mais aussi de la résistance. »¹ Et vous voudriez qu'on vous fasse en plus un dessin? (sl)

Professionnalisation de la formation des enseignants: état de la recherche et visions des formateurs

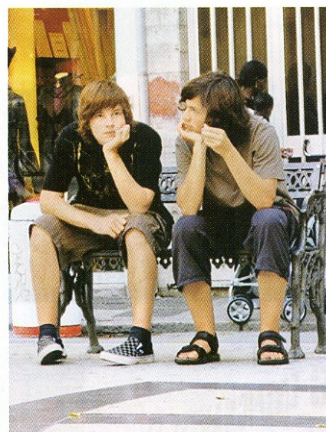


La HEP-BEJUNE² et le CRIFPE-Laval³ organisent un colloque international de trois jours

sur la question de la professionnalisation de la formation des enseignants qui représente la toile de fond d'un bon nombre de politiques et de programmes de formation. Plus d'infos: <http://colloque-recherche.hep-bejune.ch/>

(comm/réd)

Alors, on redouble ou pas?



© Gianni Ghiringhelli

Il faut lire les rapports du Conseil d'Etat. Même si l'on n'est pas député. On y trouve maintes occasions de s'instruire.

Par un document de 23 pages A4⁴, le Gouvernement répond à une recommandation du groupe socialiste qui demandait des « mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton ». Le texte dudit groupe commençait ainsi:

« Inquiets de la détérioration de la situation économique et de ses conséquences particulièrement graves pour le canton de Neuchâtel, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en œuvre sans délai le programme qu'il a soumis au Grand Conseil (...). » Et faisait l'inventaire des mesures devant être prises, notamment au titre de « soutien à la jeunesse. »

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) « a demandé aux écoles secondaires d'accorder, pour l'année prochaine, la répétition d'une année scolaire pour des élèves non promus et ne trouvant pas de solution d'insertion dans le post-obligatoire. »

Manifestement, il reste difficile de concilier « efficacité » et « cohérence ». Tant que les statistiques sont sauves... (sl)

¹ V. Boussard, D. Demazière et P. Milburn (2010). *L'injonction au professionnalisme – Analyses d'une dynamique plurielle*, PU Rennes. Source: Fenêtres sur cours, No 338, 8 mars 2010.

² Haute école pédagogique de Berne, du Jura et de Neuchâtel.

³ Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante de l'Université Laval.

⁴ Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la situation économique et financière et en réponse à la recommandation du groupe socialiste 09.147 du 23 juin 2009, « Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton » (Du 26 avril 2010).



Les querelles de personnes qui minent le Conseil d'Etat neuchâtelois reflètent une division beaucoup plus grave du canton dont l'école obligatoire est malheureusement l'otage.

John Vuillaume

Neuchâtel à la croisée des chemins

Réformistes contre conservateurs

Le Conseil d'Etat élu en 2009 devait être celui qui continuerait de mener les réformes dont notre canton a cruellement besoin, notamment la cantonalisation de notre école et de notre système de santé.

Il a fallu rapidement déchanter. Gisèle Ory et Philippe Gnaegi n'ont même pas eu le cran d'entamer le bras de fer avec les villes. Ils se sont couchés sans combattre. Résultat: un réseau hospitalier et une école obligatoire régionalisés, options inutilement coûteuses et conservatrices. Jean Studer a quant à lui décidé de maintenir le cap des réformes, suivi dans sa démarche par Claude Nicati.

Le drame de Frédéric Hainard est peut-être de ne pas avoir su choisir son camp.

Répercussions négatives sur notre école obligatoire

Le projet de régionalisation de l'école obligatoire se caractérise par la création ou le renforcement des structures administratives et politiques régionales et le maintien des objectifs pédagogiques à un niveau cantonal. C'est rigoureusement l'inverse de ce qu'il faudrait mettre en place pour réussir la cantonalisation de notre école obligatoire: concentration et rationalisation des structures administratives, marge de manœuvre pédagogique laissée aux divers établissements dans le cadre harmonisé du PER (plan d'études romand).

L'usine à gaz chaud-fonnière créée pour chauffer l'ensemble de l'école obligatoire de la plus grande ville du canton, avec ses treize direc-

trices et directeurs d'une structure administrative qu'on présente comme «harmonisée», préfigure-t-elle la «réussite» du projet de régionalisation de notre école obligatoire?

Une autre conséquence importante du sursaut régionaliste en matière scolaire touche l'évolution de l'orientation professionnelle à l'école. La réforme projetée du service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) prévoit en effet de concentrer toutes les compétences en matière d'orientation professionnelle au nouveau service des formations post-obligatoires, au détriment du SEO (service de l'enseignement obligatoire). Le caractère communal de notre école obligatoire joue clairement en défaveur du maintien et du développement de l'orientation professionnelle dans le giron de l'école obligatoire, alors même que l'orientation des enfants qui nous sont confiés est une mission prioritaire de l'institution scolaire. Placer l'orientation scolaire et professionnelle dans le post-obligatoire apparaît donc à l'heure actuelle comme la seule option à même d'assurer une gestion au niveau cantonal de ce très important service. Quel gâchis!

Engagement du SAEN

Nous ne pouvons que partager le constat de Jean Studer et déplorer avec lui les trois principaux maux dont souffre notre canton: régionalisme, conservatisme et clientélisme.

Le SAEN va inviter des représentants de groupes parlementaires PLR et PS à discuter de la situation préoccupante esquissée dans les lignes ci-dessus.

Les clés de la relance de la modernisation de notre canton se trouvent en effet dans les mains des deux principaux partis politiques de notre canton, fortement tiraillé entre conservateurs et réformistes. Ces derniers, malgré l'optimisme des discours officiels, ne sont toujours pas parvenus à lancer dans les faits les importantes réformes nécessaires pour construire un bel avenir à notre magnifique petit coin de pays. ●

«La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent.»

Albert Camus

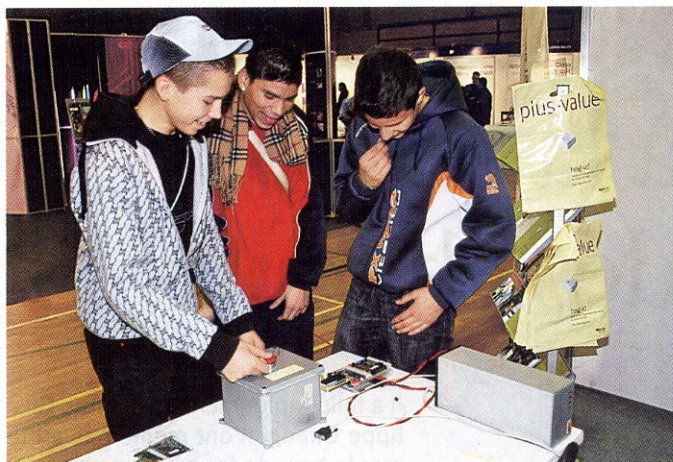
¹ A signaler que contrairement à La Chaux-de-Fonds, la commune de Val-de-Travers a quant à elle réussi, d'un point de vue administratif, à anticiper de manière exemplaire l'introduction d'Harmo5 dans notre canton.

Liturgie patronale et invocations départementales

► Alors que tout un champ de recherche en sciences sociales s'est ouvert sur ce qu'on appelle les «transitions développementales», alors que presque tous les adultes lucides de notre environnement proche ont constaté que les trajectoires professionnelles rectilignes appartiennent désormais à l'histoire, alors que certains se battent depuis longtemps pour la validation des acquis de l'expérience afin d'adapter les processus de certification à la réalité mouvante des parcours individuels, alors que le monde devient plus complexe, plus difficile à appréhender et, peut-être, plus palpitant...

... le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) rencontre les patrons, lesquels s'entre-congratulent de cette initiative «sans précédent» (mais attention, n'y voyez aucune posture idéologique) et déclare son intention de «valoriser la formation duale». Il faut donc simultanément (toute la difficulté de l'exercice résidant dans la compatibilité hasardeuse des mesures envisagées entre elles) améliorer la qualité des jeunes qui sortent de l'école obligatoire, car l'économie a besoin d'apprentis dotés de connaissances pointues (c'est-à-dire issus plutôt de la section dite de maturités), tout en dissuadant les élèves moyennement doués d'entrer au lycée (trop d'échecs à l'issue de la première année coûtent trop d'argent au contribuable). Et pour ceux que l'école n'aura pas réussi à «améliorer», il faudra les caser en préapprentissage en trouvant une astuce qui ferait passer une solution transitoire pour un échelon d'une formation professionnelle réglementée par la Confédération (AFP). Précisons encore que même s'il regrette que la 9^e année conduise trop systématiquement à une formation académique, le chef ne prévoit pas de renoncer au fameux subterfuge neuchâtelois de la «9MA» équivalente au programme de la 1^{re} année du lycée. On lui aurait en effet recommandé de ne pas tout changer en même temps...

Drôle de sentiment en écoutant des responsables politiques résumer des enjeux humains, individuels et collectifs à des calculs de flux financiers¹. Mais comment revendiquer un hypothétique «droit à l'errance» dans une collectivité mise en demeure de se réformer (quitte à payer quelques millions un consultant qui dira où prendre son salaire additionné de quelques économies) et rappelée sans cesse à sa propre médiocrité sur la scène de la compétitivité économique mon-



© Gianni Ghiringhelli

diale? Quitte à faire sourire les chantres du réalisme et de l'efficacité, nous voulons réclamer pour nos élèves, nos enfants, nos presque-concitoyens ce droit à ne pas être immédiatement tournés vers son employabilité optimale, à ne pas rentrer dans le rang sans questionner (au moins un peu, au moins quelque temps) les aînés détenteurs (provisoires) du pouvoir. Les anciens ont dû se battre pour sortir les enfants des usines. Les modernes les y renverront sous couvert de PPP?²

Bon. Si 400 nouvelles places d'apprentissage sont effectivement créées, ce sera une excellente chose! Mais ce plan d'actions³ recèle par ailleurs des propositions qu'il nous faudra examiner de près durant la phase de consultation. Ne serait-ce que pour comprendre ce qui semble tant satisfaire les représentants des instances patronales. Eux dont le mépris pour les professionnels de l'enseignement est de notoriété publique (ils ne ratent en effet aucune occasion – voire s'en créent au besoin – de l'exprimer). Mais peut-être sommes-nous trop méfiants. Il faut dire à notre décharge que nous nous préoccupons de la réussite de tous les élèves. Le mot de la fin au chef: «Nous ne devons pas oublier que nous parlons de nos enfants.» D'accord sur ce point. ●

¹ Pour un compte-rendu des éléments chiffrés de ce plan, on se référera au trio médiatique local (Impar-Express, Canal alpha et RTN).

² Partenariat public-privé

³ www.saen.ch. Document en consultation jusqu'au 25 juin.

Passage en force

► On va reparler intégration. On s'en excuse... Les enseignants des écoles spéciales (plus que trois¹ à ce jour dans le canton), ne semblent pas être l'objet d'un intérêt très marqué ni de l'OES², ni du consultant privé chargé de rédiger le rapport du GTI³ au chef.

Pourtant, certains éléments mériteraient d'être portés à leur connaissance. Ainsi, le Conseil de fondation des Perce-Neige vient d'accepter le mandat de l'OES qui réduira le nombre de périodes à deux par élève suivi. Outre la perte de sens de l'activité du professionnel qui accompagne l'enfant, cette décision poussera très probablement les écoles ordinaires à engager du personnel pour suppléer ces professionnels dans les classes ordinaires... Pour rappel, le Concordat⁴ pose le principe d'une prise en charge des mesures de pédagogie spécialisée à l'échelon cantonal, afin de garantir une certaine équité. Tout report de charges sur les communes doit donc être évité!

Fait surprenant, ces collègues n'ont pas été sollicités dans le cadre des auditions menées par le consultant⁵, alors que les enseignants entendus (engagés par l'école ordinaire, on le rappelle...) ont pour leur part été questionnés sur l'opportunité de réunir les trois écoles spéciales au sein d'une même entité administrative...

Le tableau sera complet quand on aura dit que les enseignants des Perce-Neige n'obtiendront aucune participation de leur employeur à la formation qui conduit au Master en Enseignement spécialisé. Mais il n'est peut-être pas trop tard pour bien faire. ●

¹ Perce-Neige, Malvilliers et CERAS.

² Office de l'enseignement spécialisé.

³ Groupe de travail «Intégration».

⁴ Concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée.

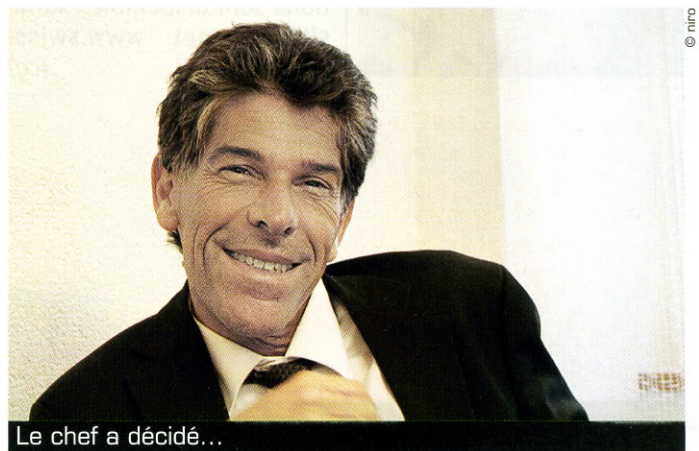
⁵ Cf. Educateur 6/2010.

Stefan Lauper

Souvent chef varie

► L'automne, il dit qu'il a été pris par le temps. Qu'il regrette de n'avoir pas mené les consultations auxquelles pourtant il tient. Ajoutant qu'il n'y aura pas de baisse de la qualité de l'enseignement. L'hiver, le parlement lui accorde un peu de finance pour réduire l'impact «pédagogique» de ses décisions. Lui réaffirme qu'il veut travailler en «partenariat». Au printemps, le chef décide (tout seul, mais sait-il/peut-il seulement faire autrement?) d'une nouvelle mesure¹ qui réduira l'intensité du suivi des élèves de 6e (la plus redoutable du système neuchâtelois). Les syndicats pétitionnent. Les autres attendent la suite... ●

¹ Suppression d'une période pour enseignant dans le cadre des options en 6e. Jusqu'ici, les options étaient dédoublées, c'est à dire qu'il y avait 4 périodes/«maîtres orienteurs» pour 2 périodes/élèves. Pour l'année prochaine, l'une des périodes/maîtres va disparaître en conservant les 2 périodes/élèves.



Le chef a décidé...